

Déclaration sur l'honneur



Décret 1277-2000 du 26 décembre 2000

Commission pour les simplifications

administratives			
aummishanves			
le soussigné(e)	□ M.	☐ Mme	□ Mile
Mon nom de naissa	ince :		
Mon nom d'usage : (nom du mari, de l'autre			
Mes prénoms :			
Ma date de naissan	се:		
□ - confirme	e l'exactitude	de l'adresse figu	rant sur ce document
□ - déclare	sur I'honneur	être domiciliée(e) à une autre adresse, indiquée ci-après
Mon adresse comp	lète :		
•			
•			
I	Fait à		, le
			de l'intéressé(e), nt sur l'honneur
	l'ex		eignements portés ci-dessus

Article 441-7 du code pénal
"Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1 - d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2 - de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère ;

3 - de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui".